

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DU PRESIDENT n°2026-325
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

**Marché n°2026-17 Souscription d'une assurance « Dommages Ouvrage »
Construction d'une maison d'accueil 4 saisons (Saint-Urcize 15110)
Notification**

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-127 en date du 12 mai 2026 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu la consultation des entreprises n°2026-17-1, sous forme de procédure adaptée, organisée du 14 avril 2026 au 20 mai 2026 sur la plateforme Achatpublic.com ;

Vu les propositions des entreprises ;

Vu l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 3 juin 2026 ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition de l'entreprise SMA BTP pour le marché de services de souscription d'une assurance Dommages Ouvrages pour la construction d'une maison d'accueil 4 saisons (15110 Saint-Urcize) pour un montant prévisionnel de 7 614,95 € HT soit 8 300,29 € TTC ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget « Domaine 4 saisons » 2026 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 3 juin 2026,

Le Président,

Philippe DELORT



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260603-DEC2026-325-AU
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 05 JUIN 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **05 JUIN 2026**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260603-DEC2026-325-AU
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

N°2026-17

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

dans le cadre de la construction d'une
Maison d'accueil 4 saisons

Le Bruagier, 15110 Saint-Urcize

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître d'ouvrage :

Saint-Flour Communauté

1 rue des Crozes -15100 Saint-Flour

Tél : 04.71.60.56.80 – E-mail : contact@saintflourco.fr

Date et heure limites de réception :
Mercredi 20 mai 2026 à 12h30

ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Saint-Flour Communauté

1 rue des Crozes

15100 Saint-Flour

Tél : 04.71.60.56.80

E-mail : contact@saintflourco.fr

SIRET : 200 066 660 00016

ARTICLE 2 : CONTRACTANT

JE SOUSSIGNE, BOISSY GREGORY

REPRESENTANT LA SOCIETE¹ :

- Identification : SMABTP
- Domicilié à : 8 RUE LOUIS ARMAND 75015 PARIS SIEGE
18 RUE DE SARLIEVE 63800 CLERMONT FERRAND
- Numéro de téléphone : _____
- Adresse email du correspondant : gregory_boissy@smabtp.fr
- Numéro d'identification SIRET : 775 684 76402 155
- Numéro d'inscription au RCS (s'il y a lieu) : 775 684 764
- Code APE : _____

AGISSANT POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE D'ASSURANCES :

- Identification : _____
- Numéro d'identification SIREN (ou équivalent) : 775 684 76402 155
- Domicilié à : 8 RUE LOUIS ARMAND 75015 PARIS

- Nationalité : FRANCE
- Forme juridique : _____
- Autorité de contrôle prudentiel : _____

dont j'ai vérifié auprès de son autorité de contrôle prudentiel sa solvabilité et ses agréments nécessaires pour répondre au présent marché d'assurance,

¹ indiquer s'il y a lieu l'identification de la personne morale soumissionnaire autre que la Société d'assurances portant le risque

ET LE CAS ECHEANT AVEC LE CONCOURS D'UN GESTIONNAIRE DE CONTRAT OU D'UN GESTIONNAIRE SINISTRES (autre que l'intermédiaire d'assurance) :

- Identification : _____
- Domicilié à : _____

- Numéro de téléphone : _____
- Adresse email du correspondant : _____
- Numéro d'identification SIRET : _____
- Numéro d'inscription au RCS (s'il y a lieu) : _____
- Code APE : _____

après avoir pris connaissance du règlement de la consultation et des documents qui y sont mentionnés,

et après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés dans le règlement de consultation,

m'engage conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à fournir les prestations dans les conditions ci-après définies :

- SANS AUCUNE RESERVE SUR LES DISPOSITIONS FACULTATIVES DEFINIES PAR LE CCAP

AVEC RESERVES et/ou VARIANTES INDIQUEES DANS LE DOCUMENT ANNEXE COMPORTANT PAGES

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt jours (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

ARTICLE 3 : PIECES CONTRACTUELLES

Le marché est constitué des documents listés ci-après.

En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du marché, elles prévalent dans l'ordre de priorité suivant :

- L'acte d'engagement, accompagné éventuellement de l'énumération exhaustive des réserves ou variantes aux spécifications du cahier des charges, détaillées sur un document annexe,
- Le cahier des clauses particulières et ses annexes,
- Les conditions générales et, s'il y a lieu, les conventions spéciales qui seront applicables au contrat objet du marché.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Dans la mesure où le maître d'ouvrage récupère la TVA sur investissement, l'assiette de prime sera assise sur le montant HT défini ci-dessous.

Assiette provisionnelle (montant des travaux et honoraires (HT) = 882 995,45 €

Taux HT 0,8624%

Montant de la prime en HT : 7614,95 €

Taxes : 9 %

Montant de la prime en TTC : 8300,29 €

ARTICLE 5 : PAIEMENTS

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de : **SMABTP**
- sous le numéro : 0006 008 2339
- à : **HSBC FRANCE -AGENCE DES GRANDS COMPTES**
- code banque : 30056
- code guichet : 00006
- clé : 24

JOINDRE UN RIB

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

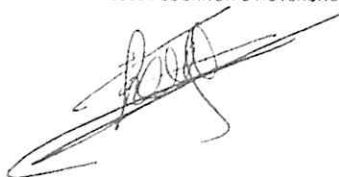
Fait en un seul original

A **COURNON D'AUVERGNE**

Le19/05/2026.....

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

SMABTP
18 Rue de Sarliève
63800 COURNON D'AUVERGNE



ARTICLE 7 : APPROBATION DU MARCHÉ

Offre retenue :

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur.